



Un classement SCRATCH
Un classement par catégorie pour les licenciés FSGT 1 et 2 / 3 / 4 / 5/ et Féminines.
Un classement Minimes / Cadets / Juniors / Toutes catégories
Un classement autres fédérations Hommes et Femmes
Un classement non licenciés Hommes et Femmes
Les concurrents qui ne respecteront pas entièrement le règlement ne seront ni chronométrés ni classés.

Le fait de prendre le départ vaut acceptation du présent règlement

Cette épreuve se déroulera en cours de matinée, de St Péray à St Romain de Lerps (8,600km et 480 m de dénivellation). Inscriptions et départs devant les caves Gilles.

Les départs auront lieu de minute en minute, premier départ à 8 heures dernier départ à 11 heures.

Les concurrents devront respecter le code de la route, (rouler à droite de la route), de ce fait les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident.

L'épreuve est ouverte à toutes les fédérations sur présentation de la licence 2024 FSGT, FFC, FFTRI, pour les UFOLEP celle de 2024/2025 et aux non licenciés sur présentation d'un certificat médical de moins d'un an autorisant la pratique du cyclisme en compétition. Les mineurs devront fournir en plus une autorisation parentale.

Chaque participant doit être couvert par une assurance « Responsabilité Civile ».

Le port du casque à coque rigide est obligatoire,

Les participants sont tenus de respecter le code de la route et devront impérativement rester sur la droite de la chaussée pendant et après l'épreuve. La circulation est ouverte à tous véhicules dans les 2 sens.

Aucun véhicule non accrédité par l'organisation ne sera autorisé à suivre les participants.

En cas de litige, seule la décision de l'organisation sera reconnue.

L'organisation se déclare non responsable en cas de vol ou détérioration de matériels ou tout autre effets personnel.

VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE INTERDIT

En participant à cette Grimpée, le participant accepte l'utilisation, par l'organisation, de son image ou de sa voix pour tout besoin promotionnel, ainsi que la publication sur le site du club.

RGPD : En application du règlement européen, nous vous informons que nous enregistrons les données que vous nous communiquez pendant votre inscription : Nom, prénom, Date de naissance, Adresse email, Numéro de téléphone, Club, Ville. Conformément aux dispositions des articles 38 et suivants de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant, en effectuant sa demande écrite et signée, accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Aucune information personnelle n'est publiée à l'insu du participant, échangée, transférée, cédée ou vendue sur un support quelconque à des tiers.

Après l'arrivée à St Romain de Lerps, l'organisation n'est plus responsable du retour des participants. Ils devront respecter le code de la route à la descente du retour jusqu'à St Péray.

L'organisateur se réserve le droit de modifications du présent règlement et des parcours si des impératifs de sécurité le rendent nécessaire.

Tout coureur se présentant après son heure de départ, se verra décompter du temps comme s'il était parti à l'heure (il n'y aura pas d'appel au niveau du poste de départ).

Récompense aux trois premiers de chaque catégorie.